











# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2015/2113(INI)	Procédure terminée
Vers une Union européenne de l'énergie		
Sujet 3.60 Politique de l'énergie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	 <a href="#">GRÓBARCZYK Marek Józef</a> Rapporteur(e) fictif/fictive	26/03/2015
		 <a href="#">GYÜRK András</a>	
		 <a href="#">ZANONATO Flavio</a>	
		 <a href="#">PETERSEN Morten</a>	
		 <a href="#">TURMES Claude</a>	
		 <a href="#">TAMBURRANO Dario</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	 <a href="#">ASSIS Francisco</a>	22/07/2015
	<b>INTA</b> Commerce international	 <a href="#">BUCHNER Klaus</a>	06/05/2015
<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	 <a href="#">BELET Ivo</a>	15/04/2015	
<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>TRAN</b> Transports et tourisme	 <a href="#">VIRKKUNEN Henna</a>	26/03/2015	
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Energie</a>	Commissaire ŠEFČOVIČ Maroš	

Événements clés			
25/02/2015	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2015)0080</a>	Résumé
21/05/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/05/2015	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
10/11/2015	Vote en commission		
24/11/2015	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0341/2015</a>	Résumé
14/12/2015	Débat en plénière		
15/12/2015	Résultat du vote au parlement		
15/12/2015	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0444/2015</a>	Résumé
15/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2113(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/8/03374

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2015)0080</a>	25/02/2015	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE557.042</a>	29/04/2015	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE560.739</a>	19/06/2015	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE560.740</a>	19/06/2015	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE560.750</a>	19/06/2015	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE557.382</a>	23/06/2015	EP	
Avis de la commission	<b>TRAN</b>	<a href="#">PE554.970</a>	14/07/2015	EP	
Avis de la commission	<b>AFET</b>	PE565.044	16/09/2015	EP	
Avis de la commission	<b>ENVI</b>	PE557.259	18/09/2015	EP	
Avis de la commission	<b>INTA</b>	<a href="#">PE560.712</a>	24/09/2015	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE569.629</a>	19/10/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0341/2015</a>	24/11/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0444/2015</a>	15/12/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2016)190</a>	03/05/2016	EC	

# Vers une Union européenne de l'énergie

---

**OBJECTIF :** présenter un cadre stratégique pour une Union de l'énergie, assortie d'une politique en matière de changement climatique orientée vers l'avenir.

**CONTEXTE :** les dernières données disponibles que l'UE a importé 53 % de son énergie, à un coût d'environ 400 milliards EUR, ce qui en fait le principal importateur d'énergie au monde. Six États membres sont tributaires d'un fournisseur extérieur unique pour l'ensemble de leurs importations de gaz et restent donc trop vulnérables face aux ruptures d'approvisionnement.

Les prix de gros de l'électricité dans les pays européens sont peu élevés, bien qu'ils restent supérieurs de 30 % à ceux des États-Unis. Dans le même temps, les prix de l'électricité après impôt pour les ménages ont augmenté en moyenne de 4,4 % de 2012 à 2013. Quant aux prix de gros du gaz, ils représentent encore plus du double des prix constatés aux États-Unis.

Les entreprises du secteur européen des énergies renouvelables réalisent collectivement un chiffre d'affaires annuel de 129 milliards d'EUR et emploient plus d'un million de personnes. Les entreprises de l'Union européenne (UE) détiennent 40 % de l'ensemble des brevets relatifs aux technologies des énergies renouvelables. Le défi consistera à préserver le rôle moteur de l'Europe dans les investissements mondiaux en faveur des énergies renouvelables. Pour la seule période courant jusqu'à 2020, il faudra investir plus de mille milliards d'EUR dans le secteur énergétique de l'UE.

L'UE dispose aujourd'hui d'un cadre réglementaire en matière énergétique, mais il lui faut compter, dans la pratique, avec 28 cadres réglementaires nationaux. Cette situation est intenable. La Commission estime que l'UE doit considérer le bas niveau actuel des prix du pétrole et du gaz, qui n'est que transitoire, comme une occasion historique de réinitialiser sa politique énergétique et de l'aiguiller dans la voie d'une Union de l'énergie.

**CONTENU :** la stratégie de l'Union en matière énergétique proposée par la Commission se décline en cinq dimensions liées entre elles et conçues pour renforcer la sécurité énergétique, ainsi que la durabilité et la compétitivité du secteur de l'énergie:

1) La sécurité énergétique, la solidarité et la confiance : les États membres doivent savoir qu'en cas de tensions sur l'offre, ils peuvent compter sur leurs voisins. La solidarité entre les États membres, particulièrement en cas de crise d'approvisionnement, doit être renforcée.

L'action de l'UE devrait porter sur :

- la diversification de l'approvisionnement (sources d'énergie, fournisseurs et itinéraires d'approvisionnement) : l'UE doit diversifier son approvisionnement en gaz et en améliorer la résilience en cas de rupture d'approvisionnement. La Commission proposera en 2015-2016 un paquet sur la diversification dans le secteur du gaz, dans le cadre de la révision de l'actuel règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz. Elle élaborera une stratégie d'ensemble pour le gaz naturel liquéfié (GNL) et son stockage ;
- la coopération en matière de sécurité de l'approvisionnement : la Commission proposera des plans d'action préventive et des plans d'urgence, tant au niveau régional qu'au niveau de l'UE. Elle évaluera les possibilités de mécanismes volontaires d'agrégation de la demande dans la perspective de commandes collectives de gaz au cours d'une crise et lorsque les États membres sont dépendants d'un fournisseur unique ;
- le renforcement de l'action européenne sur les marchés mondiaux de l'énergie au travers de la négociation d'accords avec des pays importants pour la sécurité de son approvisionnement et d'une revitalisation de sa diplomatie en matière énergétique et climatique ;
- une transparence accrue lorsque des pays de l'UE concluent des accords commerciaux pour l'achat d'énergie ou de gaz en provenance de pays extérieurs à l'UE. La Commission proposera en 2016 une révision de la décision sur les accords intergouvernementaux afin d'assurer, avant la négociation, la compatibilité des accords projetés avec la législation de l'Union et d'élaborer des clauses contractuelles types couvrant la réglementation de l'UE.

2) La pleine intégration du marché européen de l'énergie : la Commission emploiera tous les instruments à sa disposition pour faire en sorte que les États membres mettent intégralement en œuvre la législation sur l'énergie, notamment le troisième paquet sur le marché intérieur de l'énergie, et elle fera respecter rigoureusement les règles de concurrence établies par le traité. Les actions porteront sur :

- le soutien à la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures, notamment les projets communs, en utilisant les moyens financiers disponibles, tels que le [Mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#), les [Fonds structurels et d'investissement européens](#) et le futur [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#). La Commission présentera un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif d'un niveau d'interconnexion de 10 % fixé pour l'électricité ;
- la création d'un forum consacré aux infrastructures énergétiques pour débattre de l'avancement des grands projets d'infrastructures ;
- la création d'un marché intérieur de l'énergie homogène qui assure la sécurité de l'approvisionnement et l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans le marché. La Commission proposera i) en 2016 un acte législatif concernant la sécurité de l'approvisionnement électrique ; ii) en 2015 une nouvelle organisation du marché de l'électricité, qui sera suivie, en 2016, de propositions législatives ;
- le renforcement du cadre réglementaire mis en place par le 3e paquet sur le marché intérieur de l'énergie ;
- le développement substantiel de la coopération régionale en tant qu'étape importante vers un marché intégré, mieux encadré par la réglementation ;
- la transparence accrue sur les coûts de l'énergie et les tarifs, ainsi que sur le niveau des aides publiques. Aux échelons national et local, des mesures devront être prises pour protéger les consommateurs vulnérables par des politiques sociales. La Commission continuera à encourager la normalisation et à soutenir le déploiement de compteurs intelligents au niveau national.

3) L'efficacité énergétique comme moyen de modérer la demande : le Conseil européen a fixé, en octobre 2014, un objectif indicatif au niveau de l'UE consistant à améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 % à l'horizon 2030. Cet objectif sera réexaminé en 2020, dans la perspective de porter ce chiffre à 30 % pour l'ensemble de l'UE.

L'efficacité énergétique devrait être considérée comme une source d'énergie à part entière, représentant la valeur de l'énergie économisée. En 2015 et 2016, la Commission réexaminera l'ensemble de la législation relative à l'efficacité énergétique et proposera le cas échéant les modifications requises pour soutenir l'objectif fixé pour 2030. Elle mettra sur pied des initiatives visant à :

- augmenter l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction modernisation des bâtiments existants pour les rendre économes

- en énergie, et à proposer une stratégie destinée à faciliter les investissements dans les systèmes de chauffage et de refroidissement ;
- accélérer l'amélioration de l'efficacité énergétique et la décarbonisation dans le secteur des transports, le passage progressif à des carburants alternatifs et l'intégration des systèmes énergétiques et de transport.

4) La décarbonisation de l'économie : lors du Conseil européen d'octobre 2014, l'UE a adopté un cadre en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, qu'il convient désormais de mettre en œuvre. L'UE fournira une contribution ambitieuse aux négociations internationales sur le climat. L'UE s'est également fixé un objectif en ce qui concerne la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation, qui doit atteindre au moins 27 % en 2030.

L'UE est déterminée à devenir leader mondial dans le secteur des énergies renouvelables et la plateforme mondiale de développement de la prochaine génération de sources d'énergie renouvelables techniquement avancées et compétitives. Dans cette perspective, la Commission entend proposer :

- un acte législatif visant à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé lors du Conseil européen d'octobre 2014, à la fois dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission et dans les secteurs ne relevant pas de ce système ;
- un nouveau paquet sur les énergies renouvelables en 2016-2017. Ce paquet comprendrait une nouvelle politique pour des filières durables en matière de biomasse et de biocarburants, ainsi qu'un acte législatif visant à faire en sorte que l'objectif fixé pour 2030 soit atteint au moindre coût.

5) La recherche, l'innovation et la compétitivité : l'UE doit établir une stratégie de R&I relative à l'énergie et au climat tournée vers l'avenir, visant à maintenir la primauté technologique européenne et à accroître les débouchés à l'exportation. La Commission :

- proposera, en 2015-2016, une approche européenne de R&I sur l'énergie, comprenant un plan stratégique actualisé pour les technologies énergétiques et un programme stratégique de R&I sur les transports, comportant un nombre limité de priorités clés et d'objectifs clairs ;
- lancera une initiative visant à soutenir la primauté mondiale en matière de technologie et d'innovation dans les domaines de l'énergie et du climat, en vue de stimuler l'emploi et la croissance.

La Commission invite le Parlement européen et le Conseil à approuver la présente stratégie visant à mettre en place l'Union de l'énergie et à s'engager activement dans sa mise en œuvre.

## Vers une Union européenne de l'énergie

---

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Marek Józef GRÓBARCZYK (ECR, PL) faisant suite à la présentation par la Commission d'un cadre stratégique pour une Union de l'énergie.

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son opinion sur ce rapport.

Dimensions de l'Union de l'énergie : les députés ont pris acte des cinq piliers de l'Union de l'énergie présentés par la Commission et souligné que l'Union de l'énergie devrait adopter une démarche globale axée sur différents volets comme :

- la réalisation d'un marché intérieur de l'énergie pleinement intégré,
- la sécurité de l'approvisionnement,
- la meilleure utilisation des ressources énergétiques de l'Union,
- la limitation de la demande énergétique,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce, principalement, aux sources d'énergie renouvelables et à un marché du carbone organisé à l'échelle de l'Union,
- la possibilité pour les citoyens de bénéficier d'une énergie sûre, durable et abordable.

Les États membres devraient développer des stratégies énergétiques en tenant compte de l'objectif à long terme de parvenir à une réduction de 80 à 95% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

De plus, la commission compétente a invité la Commission et les États membres à veiller à ce que toutes les propositions relevant de l'Union de l'énergie suivent la procédure législative ordinaire associant pleinement le Parlement. Elle a invité la Commission à présenter chaque année un rapport sur la mise en œuvre de l'Union de l'énergie et à développer un ensemble d'indicateurs clés qui figureront dans le rapport.

Sécurité énergétique, solidarité et confiance : le rapport a invité la Commission et les États membres à assurer des prix et des coûts des importations d'énergie plus viables et compétitifs pour les citoyens et les entreprises de l'Union en diversifiant l'approvisionnement (sources d'énergie, fournisseurs et voies d'approvisionnement). Dans cette perspective, la Commission devrait encourager la construction des corridors prioritaires en matière d'infrastructures énergétiques nécessaires, en mettant l'accent en particulier sur les États membres présentant une forte dépendance.

En vue d'aider les pays les plus vulnérables à diversifier leurs sources et leurs voies d'approvisionnement, les États membres et la Commission devraient mettre en œuvre sans délai les recommandations relatives aux tests de résistance du système gazier. Les députés ont recommandé à la Commission d'envisager la réalisation de «tests de résistance pour l'approvisionnement en électricité» afin d'obtenir une vue d'ensemble de la résistance de l'ensemble du marché de l'énergie.

Sagissant de la sécurité de l'approvisionnement en énergie ainsi que la compétitivité, les États membres devraient renforcer leur coopération et accroître la coordination de leurs efforts au niveau européen avec ceux de leurs voisins.

Les députés ont estimé que l'Union de l'énergie impliquait de négocier d'une seule voix avec les pays tiers. Ils ont invité la Commission à :

- analyser la pertinence d'un mécanisme volontaire d'achats communs, son impact sur le fonctionnement du marché intérieur du gaz et sur les entreprises concernées, ainsi que sa contribution à la sécurité de l'approvisionnement en gaz ;
- élaborer un cadre détaillé visant à favoriser les partenariats stratégiques avec les pays tiers de production et de transit, tout en soulignant la nécessité d'accroître la transparence des accords relatifs à l'énergie ;
- créer un groupe de réflexion de haut niveau sur la sécurité énergétique, la politique étrangère et l'Union de l'énergie, dans lequel

Parlement et les parties prenantes de la société seraient largement représentés.

Les députés ont estimé que la diversité des bouquets énergétiques des États membres constituait un atout pour l'ensemble de l'Union, mais ils ont insisté sur le fait que la diversité nationale ne devait pas constituer un obstacle au marché unique.

En outre, la commission parlementaire s'est inquiétée des conséquences du doublement proposé du gazoduc Nordstream sur la sécurité énergétique, la diversification de l'approvisionnement et le principe de solidarité entre États membres.

Un marché européen de l'énergie pleinement intégré : les députés estiment que la future Union de l'énergie devrait instaurer la libre circulation de l'énergie entre les États membres de l'Union européenne et de la Communauté de l'énergie. Elle devrait reposer sur un marché intérieur de l'énergie interconnecté qui fonctionne pleinement et fournisse une énergie sûre, distribuée équitablement et de façon responsable sur le plan social et environnemental, efficace, compétitive, abordable et durable. La Commission et les États membres devraient faire appliquer et respecter dans sa totalité la législation européenne existante relative aux aides d'État, à l'énergie, à l'environnement et au climat.

Selon les députés, une bonne conception du futur modèle du marché de l'électricité dans l'Union, devrait encourager les investissements nécessaires afin de garantir l'approvisionnement à long terme et à intégrer les sources d'énergie renouvelables en s'ancrant plus dans le marché et de façon optimisée du point de vue de la sécurité du réseau.

Les députés ont plaidé pour que les États membres et la Commission concentrent leurs efforts sur l'avancée des projets présentant de l'intérêt pour la Communauté de l'énergie (PICE), dans le but de constituer un «super réseau» européen capable de transporter, à travers les pays de l'Union, l'électricité et le gaz produits à partir de multiples sources. Ils ont réaffirmé l'engagement à atteindre l'objectif d'interconnexion de 10% afin d'achever le marché intérieur de l'énergie dans l'Union et salué la proposition du Conseil européen d'établir un niveau d'interconnexion électrique minimum entre les États membres de 15% d'ici à 2030.

L'Union de l'énergie devrait également contribuer à une «Union des investissements énergétiques» pour faire en sorte que les investissements requis au cours des années à venir, qui s'élèvent à plus de 1.000 milliards EUR, proviennent d'investisseurs privés et publics. Soulignant la nécessité de renforcer la coopération régionale, les députés ont invité la Commission à proposer une structure de gouvernance macrorégionale de coopération entre les marchés au sein de laquelle le Parlement européen et les parlements nationaux auraient également un rôle à jouer.

L'efficacité énergétique comme moyen de modérer la demande : les mesures d'efficacité énergétique pourraient réduire les factures énergétiques des ménages et de l'industrie et engendrer la création de deux millions d'emplois d'ici à 2020, en particulier dans le secteur de la construction, qui représente 40% de la demande énergétique totale dans l'Union.

La Commission est donc invitée à recenser et à lever les obstacles qui entravent encore les mesures d'efficacité énergétique, ainsi qu'à créer un véritable marché de l'efficacité énergétique.

Vers une économie durable : les députés ont souligné le rôle décisif des énergies renouvelables pour que l'Union atteigne la sécurité énergétique et l'indépendance politique et économique en réduisant le besoin d'importations d'énergie. Ils se sont félicités de l'engagement de la Commission à faire de l'Union européenne le «leader mondial dans le secteur des énergies renouvelables» et ont invité la Commission à présenter une stratégie à cet effet.

Tout en tenant compte du fait que la composition du bouquet énergétique relève essentiellement de la compétence des États membres, les députés ont reconnu que les préoccupations du public concernant la fracturation hydraulique devaient recevoir une réponse adéquate et que toute activité de fracturation hydraulique devrait être conforme aux normes les plus strictes en matière de climat, d'environnement et de santé publique. Ils ont demandé aux États membres qui souhaitent mener des activités de fracturation hydraulique de respecter la [recommandation de 2014 de la Commission](#) relative aux principes minimaux applicables à l'exploration et à la production d'hydrocarbures (tels que le gaz de schiste) par fracturation hydraulique à grands volumes.

Les députés ont également préconisé de développer les technologies de décarbonisation telles que le captage et le stockage du CO<sub>2</sub> ainsi que le captage et l'utilisation du CO<sub>2</sub> au moyen d'efforts considérables dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire - qui représente l'une des principales contributions au système énergétique européen et qui est caractérisée par de faibles émissions de CO<sub>2</sub> -, le rapport a invité les États membres qui abandonnent progressivement le nucléaire à s'assurer que l'énergie nucléaire est remplacée par un mode de production d'énergie susceptible de contribuer dans la même mesure à l'approvisionnement en énergie et de contribuer à stabiliser le système commun de production et de distribution.

Les citoyens au cur de l'Union européenne de l'énergie : l'énergie devrait être abordable pour tous les citoyens de l'Union. Les députés estiment que, si l'on parvient à éviter les consommations superflues en améliorant l'efficacité, en renforçant les interconnexions, en intégrant davantage le marché et en augmentant les investissements dans l'énergie durable, en particulier dans les bâtiments, de nombreux ménages pourront accéder, aux mêmes conditions, à un marché de l'énergie unique, durable, concurrentiel et sûr, et échapper à la précarité énergétique, qui, en 2012, touchait un citoyen de l'Union sur quatre.

La Commission est invitée à présenter une communication sur la précarité énergétique en Europe, assortie d'un plan d'action pour lutter contre celle-ci, et qui comprenne une définition de la précarité énergétique et des indicateurs de précarité énergétique.

Transports : le rapport a invité à progresser vers un secteur des transports économe en énergie et à faibles émissions de carbone. Le secteur est responsable de plus de 30% de la consommation d'énergie en Europe et 94% des transports sont tributaires des produits pétroliers. Les députés estiment donc qu'un système énergétique plus propre, prévoyant explicitement la décarbonisation du secteur des transports, devrait figurer au cur du cadre stratégique pour une Union de l'énergie.

Recherche : les députés ont appelé à intensifier les efforts de recherche portant sur une meilleure utilisation des ressources énergétiques européennes et sur la réduction de leurs incidences sur l'environnement : à cet égard, les députés ont recommandé d'exploiter toutes les possibilités d'aide offertes par l'Union pour encourager les technologies d'énergies sûres, durables et à faibles émissions de carbone, accroître l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, la production décentralisée, la production flexible, le stockage d'électricité et l'électrification des systèmes de transport.

Le Parlement européen a adopté par 403 voix pour, 177 contre et 117 abstentions, une résolution intitulée «Vers une Union européenne de l'énergie», faisant suite à la communication de la Commission sur le même sujet.

Dimensions de l'Union de l'énergie : le Parlement a pris acte des cinq piliers de l'Union de l'énergie présentés par la Commission et insisté pour que les politiques menées contribuent systématiquement à garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la décarbonisation, la viabilité à long terme de l'économie et des prix de l'énergie abordables et compétitifs. Il a rappelé que l'énergie était un bien social public et que l'Union devrait davantage mettre l'accent sur la question de la pauvreté énergétique et promouvoir l'adoption de mesures concrètes pour remédier à ce problème.

L'Union de l'énergie devrait : i) assurer l'égalité d'accès à l'énergie pour tous, ii) contribuer à des prix de l'énergie abordables au profit des consommateurs, iii) promouvoir les connexions et les infrastructures énergétiques qui jouent un rôle stratégique pour la population, et iv) renforcer la réglementation. De plus, elle devrait adopter une démarche globale axée sur différents volets comme :

- la réalisation d'un marché intérieur de l'énergie pleinement intégré,
- la sécurité de l'approvisionnement,
- la meilleure utilisation des ressources énergétiques de l'Union,
- la limitation de la demande énergétique,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce, principalement, aux sources d'énergie renouvelables et à un marché du carbone organisé à l'échelle de l'Union,
- la recherche et l'innovation en vue d'être à la pointe des technologies de l'énergie;
- une place centrale accordée aux citoyens qui devraient bénéficier d'une énergie sûre, durable et abordable.

Le Parlement a demandé que toutes les propositions relevant de l'Union de l'énergie suivent la procédure législative ordinaire et s'est prononcé pour un cadre de gouvernance pour l'Union de l'énergie pour l'après 2020 ambitieux, fiable, transparent et démocratique, associant pleinement le Parlement et assurant la réalisation des objectifs pour 2030 en matière de climat et d'énergie. Il a invité la Commission la Commission à présenter rapidement au Parlement et au Conseil une proposition législative qui tienne compte des conclusions des positions du Parlement exprimées dans le présent rapport.

Les députés ont invité les États membres à développer des stratégies énergétiques en tenant compte de l'objectif à long terme de parvenir à une réduction de 80 à 95% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Ils ont rappelé que le Parlement avait demandé à plusieurs reprises des objectifs contraignants en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, visant une réduction d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union, une part d'énergies renouvelables atteignant au moins 30% et une efficacité énergétique accrue de 40%, qui devront être réalisés par la voie d'objectifs nationaux individuels.

Sécurité énergétique, solidarité et confiance : le Parlement a invité la Commission et les États membres à assurer des prix et des coûts des importations d'énergie plus viables et compétitifs pour les citoyens et les entreprises de l'Union en diversifiant l'approvisionnement (sources d'énergie, fournisseurs et voies d'approvisionnement). Dans cette perspective, la Commission devrait encourager la construction des corridors prioritaires en matière d'infrastructures énergétiques nécessaires, en mettant l'accent en particulier sur les États membres présentant une forte dépendance.

Les députés ont demandé : i) l'inclusion de projets supplémentaires dans la future liste 2015 des projets d'intérêt commun (PIC) afin d'accroître de manière significative la capacité entre l'Espagne et la France; ii) la mise en place d'un nud gazier méditerranéen doté de capacités renforcées en matière de GNL.

Le Parlement a souligné que tous les projets d'infrastructure de l'UE devraient être pleinement conformes à la législation de l'UE en matière de climat et d'énergie et aux objectifs et priorités à long terme, y compris la sécurité énergétique de l'UE. Les fournisseurs d'énergie provenant de pays tiers devraient eux aussi se conformer à l'acquis de l'Union lorsqu'ils exercent leurs activités sur le marché commun.

En vue de mettre un terme à l'isolement d'États membres et de régions par rapport au marché intérieur de l'énergie, la Commission devrait effectuer régulièrement des tests de résistance pour l'approvisionnement en gaz et envisager la réalisation de «tests de résistance pour l'approvisionnement en électricité» afin d'obtenir une vue d'ensemble de la résistance de l'ensemble du marché de l'énergie.

Sagissant de la sécurité de l'approvisionnement en énergie ainsi que la compétitivité, les États membres devraient renforcer leur coopération et accroître la coordination de leurs efforts au niveau européen avec ceux de leurs voisins.

Le Parlement a estimé que l'Union de l'énergie impliquait de négocier d'une seule voix avec les pays tiers et de renforcer le rôle de la Commission dans les négociations relatives à l'énergie. Il a invité la Commission à :

- analyser la pertinence d'un mécanisme volontaire d'achats communs, son impact sur le fonctionnement du marché intérieur du gaz et sur les entreprises concernées, ainsi que sa contribution à la sécurité de l'approvisionnement en gaz;
- élaborer un cadre détaillé visant à favoriser les partenariats stratégiques avec les pays tiers de production et de transit, tout en soulignant la nécessité d'accroître la transparence des accords relatifs à l'énergie ;
- créer un groupe de réflexion de haut niveau sur la sécurité énergétique, la politique étrangère et l'Union de l'énergie, dans lequel le Parlement et les parties prenantes de la société seraient largement représentés.

Les députés ont estimé que la diversité des bouquets énergétiques des États membres constituait un atout pour l'ensemble de l'Union, mais ils ont insisté sur le fait que la diversité nationale ne devait pas constituer un obstacle au marché unique.

Un marché européen de l'énergie pleinement intégré : le Parlement a estimé que la future Union de l'énergie devrait instaurer la libre circulation de l'énergie entre les États membres de l'Union européenne et de la Communauté de l'énergie. Elle devrait reposer sur un marché intérieur de l'énergie interconnecté fournissant une énergie sûre, distribuée équitablement et de façon responsable sur le plan social et environnemental, efficace, compétitive, abordable et durable. Des mécanismes ancrés dans le marché devraient être complétés par des mécanismes de solidarité et de sécurité d'approvisionnement pratiques et ambitieux, par exemple avec une gestion régionale et européenne plus efficace des crises.

Le Parlement a demandé l'application stricte de la législation européenne existante relative aux aides d'État, à l'énergie, à l'environnement et au climat, l'évaluation du troisième paquet «Énergie» et des avantages qui en découlent pour le consommateur, la suppression des dérogations du troisième paquet «Énergie» ainsi que l'adoption et la mise en œuvre rapides de codes de réseau et lignes directrices à l'échelle européenne.



Selon les députés, une bonne conception du futur modèle du marché de l'électricité dans l'Union, devrait encourager les investissements nécessaires afin de garantir l'approvisionnement à long terme et à intégrer les sources d'énergie renouvelables en s'ancrant plus dans le marché et de façon optimisée du point de vue de la sécurité du réseau.

Le Parlement a plaidé pour la constitution d'un «super réseau» européen capable de transporter, à travers les pays de l'Union, l'électricité et le gaz produits à partir de multiples sources. Il a réaffirmé l'engagement à atteindre l'objectif d'interconnexion de 10% afin d'achever le marché intérieur de l'énergie dans l'Union et salué la proposition du Conseil européen d'établir un niveau d'interconnexion électrique minimum entre les États membres de 15% d'ici à 2030.

L'Union de l'énergie devrait également contribuer à une «Union des investissements énergétiques» pour faire en sorte que les investissements requis au cours des années à venir, qui s'élèvent à plus de 1.000 milliards EUR, proviennent d'investisseurs privés et publics. Les députés ont également insisté sur le renforcement de la coopération régionale et de la coordination des politiques pour élargir l'intégration du marché de l'énergie à l'ensemble de l'Union.

L'efficacité énergétique comme moyen de modérer la demande : les mesures d'efficacité énergétique pourraient réduire les factures énergétiques des ménages et de l'industrie et engendrer la création de deux millions d'emplois d'ici à 2020, en particulier dans le secteur de la construction, qui représente 40% de la demande énergétique totale dans l'Union.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à appliquer le principe de «l'efficacité énergétique avant tout», à lever les obstacles qui entravent encore les mesures d'efficacité énergétique, ainsi qu'à créer un véritable marché de l'efficacité énergétique. Il a souligné la nécessité d'accélérer la rénovation des bâtiments et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et le refroidissement, au moyen de mesures d'incitation, afin de réduire la demande énergétique. Il a plaidé pour une révision de la législation existante, notamment de la [directive](#) sur la performance énergétique des bâtiments et la [directive](#) relative à l'efficacité énergétique, parallèlement à la mise en œuvre correcte de cette législation par les États membres.

Vers une économie durable : les députés ont souligné le rôle décisif des énergies renouvelables pour que l'Union atteigne la sécurité énergétique et l'indépendance politique et économique ainsi que leur rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de l'air et la création d'emplois et de croissance. Ils se sont félicités de l'engagement de la Commission à faire de l'Union européenne le «leader mondial dans le secteur des énergies renouvelables» et ont invité la Commission à présenter une stratégie à cet effet.

- Tout en tenant compte du fait que la composition du bouquet énergétique relève essentiellement de la compétence des États membres, le Parlement a reconnu que les préoccupations du public concernant la fracturation hydraulique devaient recevoir une réponse adéquate et que toute activité de fracturation hydraulique devrait être conforme aux normes les plus strictes en matière de climat, d'environnement et de santé publique. Il a demandé aux États membres qui souhaitent mener des activités de fracturation hydraulique de respecter la [recommandation de 2014 de la Commission](#) relative aux principes minimaux applicables à l'exploration et à la production d'hydrocarbures (tels que le gaz de schiste) par fracturation hydraulique à grands volumes.
- Les députés ont également préconisé de développer les technologies de décarbonisation telles que le captage et le stockage du CO<sub>2</sub> ainsi que le captage et l'utilisation du CO<sub>2</sub> au moyen d'efforts considérables dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
- En ce qui concerne l'énergie nucléaire - qui a fourni, en 2014, 27% de l'électricité de l'Union et plus de la moitié de l'ensemble de l'énergie à faibles émissions de carbone de toute l'UE -, le Parlement a invité les États membres qui abandonnent progressivement le nucléaire à s'assurer que l'énergie nucléaire est remplacée par un mode de production d'énergie susceptible de contribuer dans la même mesure à l'approvisionnement en énergie et de contribuer à stabiliser le système commun de production et de distribution.

Les citoyens au cœur de l'Union européenne de l'énergie : l'énergie devrait être abordable pour tous les citoyens de l'Union. Les députés ont estimé que, si l'on parvenait à éviter les consommations superflues, de nombreux ménages pourraient accéder à un marché de l'énergie unique et échapper à la précarité énergétique, qui, en 2012, touchait un citoyen de l'Union sur quatre.

Ainsi, dans le cadre de tout réexamen des marchés de détail de l'énergie, il conviendrait d'envisager des mesures supplémentaires de protection des consommateurs, par exemple, en exigeant que les factures énergétiques incluent des comparaisons avec la concurrence sur la base de la consommation historique, en exigeant des fournisseurs qu'ils attribuent automatiquement à leurs clients le tarif le plus avantageux disponible et en assurant une gamme limitée et facilement comparable de tarifs normalisés.

La Commission a été invitée à présenter une communication sur la précarité énergétique en Europe, assortie d'un plan d'action pour lutter contre celle-ci, et qui comprenne une définition de la précarité énergétique et des indicateurs de précarité énergétique.

Transports : le secteur est responsable de plus de 30% de la consommation d'énergie en Europe et 94% des transports sont tributaires des produits pétroliers. Les députés ont donc estimé qu'un système énergétique plus propre, prévoyant explicitement la décarbonisation du secteur des transports, devrait figurer au cœur du cadre stratégique pour une Union de l'énergie.

La Commission a été invitée à : i) élaborer une stratégie globale pour le transport routier dans le cadre de la décarbonisation du secteur des transports ; ii) réviser le système de la consommation de carburants et le système d'étiquetage du CO<sub>2</sub> pour les voitures particulières.

Recherche : le Parlement a appelé à intensifier les efforts de recherche portant sur une meilleure utilisation des ressources énergétiques européennes et sur la réduction de leurs incidences sur l'environnement : à cet égard, il a recommandé d'exploiter toutes les possibilités d'aide offertes par l'Union pour encourager les technologies d'énergies sûres, durables et à faibles émissions de carbone, accroître l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, la production décentralisée, la production flexible, le stockage d'électricité et l'électrification des systèmes de transport.

Enfin, le Parlement a invité la Commission à tirer parti du réseau de 6.000 villes européennes qui se sont engagées à jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique, notamment à travers la Convention des maires.